



Les moyens de paiement

Fiche Pratique

Les moyens de paiement

Le prélèvement automatique

Il présente de nombreux avantages :

- Il est gratuit (ni timbre ni enveloppe).
- Il est souple : vous choisissez vous-même la date du prélèvement (le 5, 8 ou 15 du mois).
- Il est simple et pratique : il vous suffit de vous rendre une seule fois dans votre Agence muni d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) et d'y remplir un formulaire. Vous pouvez aussi télécharger le formulaire sur www.ab-habitat.fr, le remplir et le renvoyer accompagné d'un RIB.
- Il est sûr : pas de risque d'oubli du paiement de votre loyer.





Le paiement par TIP ou TIP + chèque

- **Par TIP** - Titre Interbancaire de Paiement - seul (= prélèvement ponctuel) : datez et signez le TIP et renvoyez-le à l'aide de l'enveloppe fournie avec l'avis d'échéance sans oublier de la timbrer. Joignez un RIB si vos coordonnées bancaires ne sont pas sur le TIP ou ont changé.
- **Par TIP + chèque** : remplissez le chèque à l'ordre d'AB-Habitat et signez-le. Renvoyez-le avec le TIP (sans le dater ni le signer) à l'aide de l'enveloppe fournie sans oublier de la timbrer.

Dans les deux cas, vous pouvez aussi déposer l'enveloppe dans votre agence.

Le paiement en espèces

- Il est possible dans tous les **Bureaux de Poste***, partout en France et aux horaires habituels.
- C'est simple : vous vous y rendez muni de vos espèces et de votre avis d'échéance (pas seulement le TIP) où figure le code-barres indispensable.

Le paiement par CB

- Un nouveau site Internet permettra, courant 2016, de payer par carte bancaire, directement en ligne.
- Le paiement par carte bancaire est également attendu en agence au printemps 2016.

* Le Trésor public ne reçoit plus les paiements d'AB-Habitat depuis le 1^{er} janvier 2016.

203 rue Michel Carré - 95870 Bezons
Standard : 01.34.23.51.51 - www.ab-habitat.fr

ARGENTEUIL-BEZONS
AB.Habitat

